

Ivry-sur-Seine, le 13 mars 2020

Ivry-sur-Seine déploie des mesures exceptionnelles contre l'épidémie du Covid-19.

Après les mesures annoncées hier par le Président de la République, il revient désormais aux collectivités territoriales, et notamment aux communes, d'en assurer les déclinaisons opérationnelles.

Dans ce contexte, les services publics ont un rôle central à jouer pour protéger les Ivryennes et les Ivryens, et veiller aux mécanismes de solidarité nécessaires face à la situation sanitaire. A ce titre, l'administration communale, en lien avec les services de l'État, est pleinement mobilisée depuis le début de l'épidémie.

Un nouveau cap doit être passé après les annonces du Président de la République.

Par souci de cohérence avec l'annonce de fermeture des crèches et des établissements scolaires, il a été décidé de fermer également l'ensemble des équipements culturels, sportifs et nautiques relevant de la Ville. Il est aussi demandé aux associations de reporter les initiatives prévues dans les salles habituellement mise à disposition par la municipalité, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Il est également annoncé le déclenchement, ce jour, du plan de continuité d'activité des services publics. Ne resteront actifs que les services strictement nécessaires, comme l'état-civil, les cimetières ou encore ceux dédiés à l'entretien de l'espace public. L'Espace municipal de médiation et d'accès aux droits (EMMAD) et les Maisons municipales de quartiers resteront accessibles au public, suivant des conditions d'accueil permettant la sécurité de chacune et chacun. Les Maisons de quartier auront une activité restreinte à la coordination des missions de solidarité.

De la part des services municipaux, une attention particulière est portée aux personnes les plus fragiles. Concernant les seniors, des appels réguliers seront instaurés, sur la base des fichiers « canicule » et « grand froid » déjà existants. Un travail est engagé pour l'extension du portage des repas à domicile, et des agents municipaux seront mobilisés pour les aider à faire leurs courses.

La maraude municipale sera aussi renforcée pour veiller aux personnes SDF, vivant dans des squats ou au Centre d'Hébergement d'Urgence des Migrants. Les agents municipaux dont les services sont fermés seront d'ailleurs, suivant les besoins, réaffectés à d'autres missions exceptionnelles, notamment pour assurer ces efforts de solidarité.

En parallèle, un travail est engagé avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil départemental du Val-de-Marne pour établir des moyens de garde d'enfants alternatifs dès la semaine prochaine pour les agents hospitaliers mobilisés, ou encore ceux dont les missions sont nécessaires à la continuité du service.

Par ailleurs, des mesures particulières sont aussi mises en œuvre pour permettre le bon déroulement des élections municipales. L'administration communale a déployé en tous points les mesures indiquées dans la circulaire du Ministère de l'Intérieur relative aux précautions et aménagements spécifiques des bureaux de vote.

A Ivry, des mesures supplémentaires ont été adoptées comme le nettoyage en continu des surfaces lisses et des stylos destinés à l'émargement par des agents d'entretien, l'accès à des sanitaires ou du matériel permettant le lavage des mains. Des formations pour les agents administratifs en charge des bureaux sont aussi organisées, pour appliquer et faire appliquer les « gestes barrières ». De plus, les personnes les plus fragiles pourront solliciter le service élection afin de bénéficier d'un transport en véhicule jusqu'au bureau de vote.

Enfin, le standard téléphonique de la municipalité sera renforcé, entre 17h et 23h, pour répondre aux questions des habitant.e.s.

Retrouvez l'allocution de Monsieur le maire sur ivry94.fr

Contact presse : Ilyès Slama - 01 49 60 24 30

www.Ivry94.fr

www.facebook.com/ivry94

www.twitter.com/mairieivry